

**Sujet** :Fwd: Re: [INTERNET] EP QUADRAN E. L. / KDE E. à MEILLAC

**Date** :Mon, 24 Sep 2018 13:46:08 +0200

**De** :PREF35 Pref-ICPE -EP <[pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr)>

**Pour** :michel.desplanches

Monsieur,

Concernant vos difficultés d'accès à certains éléments du dossier d'enquête mis à disposition du public sur notre site internet, et après vérification par nos services et le commissaire enquêteur, nous sommes en mesure de vous apporter la réponse suivante :

Depuis le début de l'enquête publique, tous les éléments du dossier sont ouverts sans difficultés.

Ils sont accessibles et téléchargeables, via le lien, depuis le chemin indiqué dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête correspondant.

Ils sont bien tous en format PDF, ainsi que les images précédées "IMG.pdf" (y compris l'étude acoustique).

Certains fichiers, de par leur poids, nécessitent cependant un délai plus long avant d'être ouverts, mais ils n'en demeurent pas moins accessibles dans des délais raisonnables et mêmes inférieurs à ceux parfois annoncés.

Des postes informatiques sont également mis à disposition du public, dans le hall d'accueil de la préfecture de Rennes et celui de la sous-préfecture de Saint-Malo.

Nous vous confirmons donc que toutes les dispositions mises en oeuvre pour permettre au public de participer effectivement et efficacement à l'enquête publique fonctionnent.

Cordialement

Le bureau de l'environnement et de l'utilité publique

*NB : Votre requête et la réponse qui lui est associée seront transmises aux mairies de Meillac et de Pleugueneuc pour être annexées aux registres d'enquête et mises en ligne sur le site internet de la préfecture.*

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

**Sujet** :Re: [INTERNET] EP QUADRAN E. L. / KDE E. à MEILLAC

**Date** :Mon, 24 Sep 2018 07:41:49 +0200

**De** :PREF35 Pref-ICPE -EP <[pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr)>

**Pour** :Michel Desplanches

Bonjour,

Votre requête a été enregistrée par nos services et transmise au commissaire enquêteur et au porteur de projet.

Nous vous rappelons que le dossier "papier" est également consultable en mairie de Meillac et de Pleugueneuc pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au 8 octobre prochain, aux heures suivantes :

- Mairie de Meillac : du lundi au vendredi de 9h à 12h30, le vendredi après-midi de 14h à 17h30, les 1er et 3ème samedi de chaque mois de 9h à 12h.

- Mairie de Pleugueneuc : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, les lundi et vendredi après-midi de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h.

Cordialement

Le bureau de l'environnement et de l'utilité publique

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] EP QUADRAN E. L. / KDE E. à MEILLAC

**De :** Michel Desplanches

**Pour :** [pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr)

**Date :** 24/09/2018 06:18

Le 24/09/18

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite contribuer à cette enquête publique, et j' ai téléchargé une part des documents sur le site préfectoral. Malheureusement, une partie d' entre-eux ne sont pas lus par mon ordinateur, car contrairement à ce qui est indiqué, ils ne sont pas en "PDF"... Il s' agit en particulier de tous ceux qui apparaissent en 2 ème partie de liste, par exemple l' étude acoustique dont j' ai absolument besoin...

Pourriez-vous intervenir auprès de la préfecture, ou du demandeur, pour qu' il fasse le nécessaire ?

Merci d' avance de votre diligence. Avec mes salutations distinguées.

Michel DESPLANCHES

---

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.  
N'imprimons que si nécessaire.